

REGLEMENT

USOL TRAIL CHALLENGE 2024

1. Organisateur

Cette manifestation sportive est organisée par la section Trail de l'association sportive USOL (5 rue de la déserte 69670 VAUGNEARY – usoltrail@gmail.com – <https://outdoor.usol.fr/trail>)

2. Conditions de participation

Le « USOL TRAIL CHALLENGE » est ouvert à tous, hommes et femmes nés en 2006 et avant (2007 et plus jeunes exclus) pour le solo et duo mixte pour le solo. Les compétiteurs devront fournir à l'organisation soit un certificat médical de moins d'un an à la date de l'épreuve de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme, du sport ou de la course à pied en compétition ou d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running, Athlé entreprise délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.

3. Inscriptions

Les inscriptions se feront exclusivement en ligne sur le site internet www.terrederunners.com jusqu'au jeudi 27 juin 2024. Aucune inscription sur place ne sera possible.

Le droit d'inscription est de 8 euros pour le solo et 12 euros pour le duo. La course est limitée à 60 solos et 60 duos.

Les participants devront porter visiblement pendant la totalité de la compétition le dossard comportant une puce, pour les duos seul un dossard sera muni d'une puce.

4. Nature de la compétition

L'USOL TRAIL CHALLENGE se déroulera le samedi 29 juin 2024 sous un format de contre la montre, un format de course consistant pour les compétiteurs à effectuer chacun à leur tour un parcours chronométré.

Ce parcours se réalisera sur une montée sèche en 2 manches. La distance sera d'environ 4,3 km et 380 mD+.

Le premier départ sera donné à partir de 8h30 puis toutes les 20s. Le deuxième départ se fera dans l'ordre inversé des résultats de la première manche à partir de 11h15.

5. Assurance et responsabilité

L'USOL TRAIL a souscrit une assurance responsabilité civile pour l'organisation et la couverture de l'évènement. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de souscrire une assurance responsabilité civile et de rapatriement, frais de recherche et secours.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

La responsabilité de l'association sera dérogée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (pointage tardif, dégradation ou non-respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du directeur de course.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, de dommages ou de dégradations de matériels propriétés des participants.

6. Classement et récompenses

Le classement est établi au cumul du temps des 2 manches.

Le classement Homme/Femme sera établi sans catégories distinctives pour les solos, seuls les vainqueurs Homme et Femme seront récompensés ainsi que le concurrent ayant réalisé le meilleur temps sur l'une des 2 manches.

Pour les duos le classement est également établi au cumul du temps des 2 manches et récompensera l'équipe arrivée première ainsi que le duo ayant réalisé le meilleur temps sur l'une des 2 manches.

7. Conditions générales

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Chaque concurrent se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et humain.

8. Droit d'image

Des photographes, vidéastes agréés par l'organisation pourront être présents sur la course pour faire des reportages ou des vidéos. Seuls les photographes, vidéastes sont autorisés à faire commerce de leurs productions. Tout concurrent renonce à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image ou des données le concernant.

9. Loi informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

10. Ravitaillements et base d'accueil

2 postes de ravitaillement seront à disposition des concurrents au départ et à l'arrivée.

Des espaces de stationnement seront mis à disposition des coureurs à proximité de la zone de départ. Il n'est pas permis de stationner en dehors des espaces dédiés. Le covoiturage est vivement encouragé.

Chaque concurrent aura un espace dédié à proximité de la zone de départ.

11. Sécurité et secours

La compétition se déroule (en partie) sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter le côté droit de la chaussée ;

La compétition se déroule (en partie) sur chemin en milieu naturel.

La sécurité du parcours sera assurée par une antenne médicale et des signaleurs. Malgré cela, tout concurrent est tenu à l'assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

Le coureur ou l'équipe qui abandonne devra obligatoirement remettre son ou ses dossards à un organisateur ou un poste de contrôle/ravitaillement.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours de l'épreuve voire de l'annuler, en cas de conditions météorologiques défavorables.